

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 16 septembre 2026

Présents : Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Antonino SCARLATA, Lotfi ZARKA, Julien RODRIGUES LOPES (par visioconférence), Gaël DELOIRIE (par visioconférence), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Abdelkrim AZIEZ**, en date du 10/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Enzo MARIA**, en date du 11/09/2026, relatif à une demande de congé sabbatique.
La Commission prend note.
La Commission accède à sa demande, sous réserve de la validation de sa licence pour la saison 2026/2027.

- Courrier de **Maxime LARROQUE**, en date du 11/09/2026, relatif à sa décision d'arrêter l'arbitrage.
La Commission prend note.
La Commission félicite et remercie l'officiel pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

- Courrier de **Younes ABBOU**, en date du 11/09/2026, relatif à son absence au stage de rentrée.
La Commission prend note.

- Courrier de **Pierre SAINT BAUZEL**, en date du 11/09/2026, relatif à son indisponibilité pour arbitrer son match pratique.
La Commission prend note.
La Commission convoquera l'officiel lorsqu'un créneau d'observation sera disponible.

- Courrier de **Anthony ZILLIOX CORBIN**, en date du 11/09/2026, relatif à sa demande de pouvoir former un duo d'arbitrage avec **Eloïse CLUT**.
La Commission prend note.
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Christian ATONFACK**, en date du 14/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Houmad AIT CHEIKH**, en date du 14/09/2026, relatif à son indisponibilité.
La Commission prend note.

- Courrier de **Mohamed SALMI**, en date du 14/09/2026, relatif à son changement d'adresse.
La Commission prend note.

- Courrier de **Brahim CHAZI**, en date du 14/09/2026, sollicitant un passage en qualité d'arbitre du dimanche matin.
La Commission accède à sa demande. L'arbitre sera affecté à la catégorie AFD2.

- Courrier de **Timeo GRIMOUX ZAVAGNO**, en date du 14/09/2026, souhaitant reprendre l'arbitrage après une interruption. Le District des Yvelines est en attente d'un document Officiel pour pouvoir l'autoriser à reprendre l'arbitrage.

- Courrier de Monsieur **Paul TRICHERY**, en date du 07/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U16.

- Courrier de Monsieur **Moke NSINGI WINNER**, en date du 14/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U18.

- Courrier de Monsieur **Yanis NAIT ABDELKADER**, en date du 14/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U18.

EFFECTIF

- Les arbitres suivants seront mis à disposition de la Ligue de Paris cette saison :

TISSERAND Pascal le dimanche Matin
BAKA Hassan le samedi après-midi.
NOBLET Christophe le lundi soir
DJOUGUELA TEKAM Steve le lundi soir.

- Audition de **Soiffa MADI** dans le cadre de sa demande d'intégration au District des Yvelines de Football. Indiquer d'où il vient, sa catégorie la saison précédente et s'il a une licence dans un club
Il recevra prochainement une formation complémentaire pour le carton blanc et les différentes informations concernant notre District et sera observé pour être affecté à la catégorie appropriée.
Nous lui souhaitons la bienvenue dans le district des Yvelines.

DÉCISIONS

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement intérieur de la CDA, les arbitres qui se sont déconvoqués moins de 14 jours avant le 13/09/2026, sont sanctionnés d'un malus de 10 points et d'une amende de 20€.